



Règlement Championnat vétérans interdépartemental (12-48)

I/ Généralité :

Cette compétition est organisée par le Comité départemental de l'Aveyron et de Lozère. Les catégories qui peuvent participer sont : **les vétérans masculins et féminins ayant une licence FFTT traditionnelle**. Les vétérans aveyronnais et lozériens sont invités sur cette manifestation.

Le coefficient de la compétition est de 1.

II/ Lieu et date :

Le critérium aura lieu le samedi 17 décembre au gymnase des Epis à Lioujas (12740)

III/ Horaires et Juge-arbitre :

La compétition se disputera de 14h00 à 18h00, pointage à 13h30. Le JA Benjamin Cavarroc (JA3).

IV/ Tenue des joueurs :

Tous les joueurs et joueuses devront avoir un short et le maillot du club.

V/ Formule de la compétition :

- a) Composition des tableaux :
- Vétérans 1 (moins de 50 ans)
 - Vétérans 2 (moins de 60 ans)
 - Vétérans 3 (moins de 70 ans)
 - Vétérans 4 (moins de 80 ans)
 - Vétérans 5 (plus de 80 ans)

Attention : Si dans un tableau, le nombre de participants est inférieur ou égal à trois, on pourra intégrer ces joueurs dans le tableau précédent ou suivant leur catégorie d'âge.

- b) Déroulement de la compétition dans chaque catégorie :

- Si le nombre de participants est de six ou moins, la compétition se déroulera sur une poule.
- Si le nombre de participant est supérieur à six, la compétition se déroulera par poules de trois ou quatre joueurs suivie d'un tableau avec classement intégral.

- c) Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches.

VI/ Fin de la compétition et qualification au niveau régional :

Les trois premiers de chaque tableau seront récompensés. **Les deux premiers aveyronnais et lozériens de chaque catégorie seront qualifiés pour disputer le niveau régional. Concernant les féminines, le comité n'impose pas de disputer le niveau départemental pour une éventuelle qualification au niveau régional.**